

à recopier et à envoyer à votre IEN

Déclaration individuelle d'intention de participer à une grève

NOM :

Prénom :

Poste :

A l'attention de Mme/M l'Inspecteur-trice d'Académie, DASEN de (département).....

s/c de Mme/M l'IEC de la circonscription de

Madame/Monsieur l'Inspecteur/trice d'Académie,

La loi instituant un service minimum d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de grève – reconnue à tou.te.s les salarié.e.s dans la Constitution. Les organisations syndicales dans leur majorité en demandent d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer."

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 29 septembre 2022.

Conformément à l'article L.133-5 du Code de l'éducation, je vous rappelle que cette déclaration d'intention est "couverte par le secret professionnel" et ne peut être "utilisée que pour l'organisation, durant la grève, du service mentionné à l'article L. 133-4."

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement de grève.

Veuillez croire, Madame/Monsieur l'Inspectrice/teur d'Académie, à mon profond attachement au service public d'éducation.

Le à

Signature